

Conseil Général des Pyrénées-Orientales
Direction Eau, Environnement, Agriculture et Ruralité
Pôle Agriculture-Forêt-Espace rural



Ancien Hôpital Militaire
32 avenue Maréchal Foch
66906 PERPIGNAN Cedex
Tel : 04 68 85 82 41
Fax : 04 68 85 82 39

DOSSIER :
Incitation assurance multirisque climatique

Objet de l'intervention :

Favoriser la contraction d'une assurance.

Bénéficiaires :

Agriculteurs

Modalités et conditions d'attribution

Les modalités d'application de cette aide par le Conseil Général sont conformes au décret n°2007 – 134 du 31 janvier 2007. Elles consistent à prendre en charge 10% de la cotisation pour les contrats d'assurances garantissant au moins quatre risques, ceux liés à la sécheresse, la grêle, le gel, l'inondation ou l'excès d'eau sur les contrats de groupe.

Composition du dossier et pièces à fournir :

Listes fournies par les Assureurs.